

GENTILLY, le 30 JANVIER 2009

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2009**

PRESIDENTE : Madame **TORDJMAN**, Maire.

PRESENTS : Mme **TORDJMAN** – M. **DAUDET** – Mme **COSNARD** - M. **AGGOUNE** –
M. **ALLAIS** Gilles – M. **SANOKHO** - Mlle **LENTZ** - Mme **NAZE**– M. **BRAND** –
Mme **JOUBERT** Mme **MORELLE** – M.**PRUNIER** – Mme **GUILLEMAIN** – M. **KROP** –
Mme **BONNET TUCZAPSKI** - M. **DESLANDE** - M. **BOMBLED** - Mlle **MICHEL** –
Mme **PORHAULT** – M. **AHMED** - M. **ALLAIS** David – M. **SEVE** - Mme **GUILLAUME** –
M. **BERVILLE** – Mme **QUÊME** - M. **GERUS** - M. **GRENIER**.

ABSENTS REPRESENTES : - M. **VERONESE** par Mlle **MICHEL**
- Mme **CHAURNET** par M. **BRAND**
- Mme **BACCARO** par M. **AGGOUNE**
- M. **CAMARA** par Mme **NAZE**

ABSENTES EXCUSEES : - Mme **HUSSON** – Mme **LECA**

SECRETAIRE : - M. **GRENIER**

Le Compte rendu de la Séance du 18 décembre 2008 est adopté à l'unanimité ,

La Séance est ouverte à 21 h.

ADMINISTRATION GENERALE

- Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame **TORDJMAN** rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal prévues à l'Article L 2122-22 du Code. (Elles sont consultables au secrétariat central).

AFFAIRES MISES EN DELIBERE

■ **FINANCES PUBLIQUES** - Débat d'Orientations Budgétaires avant vote du Budget Primitif de l'Exercice 2009.

⊕ **Le Conseil Municipal a pris acte** de la tenue du **Débat d'Orientations Budgétaires** préalable à l'examen du Budget Primitif pour l'Exercice 2009 :

1. Une politique municipale largement contrainte par le contexte (inter) national

1.1. La crise économique et financière pèse sur les budgets publics

- 1.1.1. La crise financière impacte l'économie réelle et dégrade les finances publiques***
- 1.1.2. Les conséquences de la crise sur la santé financière des collectivités sont brutales***

1.2. Le désengagement structurel de l'Etat pèse sur les collectivités locales

- 1.2.1. La politique de rigueur proposée par l'Etat se traduit par un transfert de responsabilités sur les collectivités***
- 1.2.2. L'extension de l'enveloppe normée réduit les concours de l'Etat aux collectivités***

2. Orientations budgétaires de Gentilly : des finances consolidées au service d'une politique sociale audacieuse

2.1. Consolidation des finances et des politiques locales : un budget contraint mais volontaire

- 2.1.1. Un budget contraint***
- 2.1.2. Un budget volontaire***

2.2. Développement des projets municipaux : un budget ambitieux et réfléchi

- 2.2.1. Un budget ambitieux***
- 2.2.2. Un budget réfléchi***

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) constitue un moment essentiel de la vie de la commune. Conformément à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, un débat sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés doit en effet être organisé au sein du conseil municipal dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

1. UNE POLITIQUE MUNICIPALE LARGEMENT CONTRAINTE PAR LE CONTEXTE (INTER) NATIONAL

La crise économique et financière mondiale s'inscrit désormais dans la durée en France. Elle a des incidences sur les budgets publics, nationaux et locaux. Devant cette dégradation financière, l'Etat tente de limiter ses difficultés budgétaires par une plus grande rigueur pesant en premier lieu sur les collectivités locales.

1.1. LA CRISE ECONOMIQUE ET FINANCIERE PESE SUR LES BUDGETS PUBLICS

Dans le cadre de l'élaboration de leurs orientations budgétaires, les administrations publiques ne peuvent désormais plus ignorer les contraintes externes liées à la crise globale.

1.1.1. LA CRISE FINANCIERE IMPACTE L'ECONOMIE REELLE ET DEGRADE LES FINANCES PUBLIQUES

La crise de l'économie mondiale résulte de la conjugaison de plusieurs facteurs : la crise des subprimes de 2007 et l'explosion de la bulle immobilière aux Etats-Unis d'une part, l'inflation généralisée dont témoigne notamment la hausse des prix du pétrole et des produits de base alimentaires d'autre part. Les conséquences sont visibles à bien des égards : crise immobilière associée à un durcissement de l'accès au crédit, pouvoir d'achat en berne, crise de confiance des ménages et des entreprises, baisse de la consommation des ménages, différé des investissements et des embauches par les entreprises, etc.

Le FMI estime le coût total de la crise à 1.150 milliards de dollars après l'avoir évalué à 235 milliards de dollars fin 2007. Le nombre de personnes menacées par une crise alimentaire majeure est estimée à 1 milliard.

En 2008, la France n'a pas échappé à cette grave dégradation économique : inflation approchant les 3 %, croissance révisée à moins de 1 %, augmentation du chômage, etc. Alors que la croissance du pays était estimée à 1 % dans la première version du projet de loi de finances 2009, le gouvernement est revenu à une prévision entre 0,2 % et 0,5 %. Le FMI et l'OCDE prévoient quant à eux une croissance française négative, et, par conséquent, une récession.

Au niveau des finances publiques, le déficit et la dette sont encadrés très strictement par le pacte de stabilité et de croissance européen qui interdit un déficit public supérieur à 3 % du PIB et une dette publique supérieure à 60 % du PIB. Aucun de ces deux objectifs n'est atteint par la France en 2009.

Le ratio de dette rapportée au PIB progresse en 2008 et 2009 pour l'ensemble des administrations publiques. La dette de l'Etat devrait même s'alourdir considérablement en raison du coût du plan de sauvetage des institutions financières adopté en loi de finances rectificative 2008.

Le déficit public prévisionnel pourrait subir une très forte dégradation et atteindre 70 milliards d'euros en 2009. Il représenterait alors 3,9 % du PIB français. Pour contenir ce déficit, l'Etat a fixé comme objectif de renforcer la maîtrise de ses dépenses. La loi de programmation des finances publiques pour 2009-2012

prévoit ainsi une progression des dépenses de l'Etat limitée à l'inflation afin d'atteindre un niveau proche de l'équilibre en 2012.

1.1.2. LES CONSEQUENCES DE LA CRISE SUR LA SANTE FINANCIERE DES COLLECTIVITES SONT BRUTALES

Contrairement aux administrations centrales, les collectivités, à commencer par les communes, contribuent à la réduction du déficit public. Elles sont en revanche marquées par la conjugaison de difficultés liées à la crise.

En premier lieu, une inflation nettement supérieure à celle retenue par l'INSEE a pesé sur les budgets 2008. Le « panier du Maire » (« panier » des biens et services constituant la dépense communale, par exemple les combustibles et les carburants) est un indice spécifique qui mesure l'inflation constatée pour les communes. De 1999 à 2007, d'après Philippe Laurent, Président de la Commission des Finances de l'Association des Maires de France, « l'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac s'est établi à près d'un point chaque année. La norme du "0% en volume" fixée par l'Etat correspond donc à un "-1% en volume" pour les collectivités locales ».

Par ailleurs, l'incertitude et la volatilité des marchés financiers, voire leur paralysie, s'est accompagnée de réelles difficultés à se financer pour tous les emprunteurs et en particulier les emprunteurs publics locaux. Hausse des taux d'intérêt de court terme, difficulté à trouver des partenaires bancaires, hausse des marges bancaires, ré-apparition de commissions d'engagement et de clauses de pénalités diverses dans les contrats, multiplication de propositions de produits dits « toxiques », etc. Alors même que les collectivités locales constituent des emprunteurs de premier rang – de par leur importance dans l'investissement public – le niveau des frais financiers qu'elles supportent les contraint à une dégradation de leur capacité d'investissement.

Enfin, rappelons que la crise financière a pour origine la crise des subprimes et la hausse des prix de l'immobilier. Si les prix de l'immobilier ont baissé, d'abord outre-Atlantique, puis dans la zone euro, le secteur n'en est pas redynamisé pour autant. En France, la FNAIM admet une baisse d'activité de 10 à 15 % entre fin 2007 et fin 2008. L'incertitude économique, l'attentisme des acquéreurs potentiels, conjugués au durcissement des conditions d'octroi de prêts immobiliers laissent présager une année 2009 difficile. Or les droits de mutation (taxe sur les transactions immobilières, improprement appelée « frais de notaire ») constituent pour les communes et les départements une ressource non négligeable. La diminution du nombre de transactions immobilières entraîne inévitablement une baisse de la fiscalité immobilière dont les collectivités doivent tenir compte dans leurs budgets 2009 en adaptant à la baisse leurs prévisions de recettes.

Les difficultés liées à la crise rencontrées par les collectivités en 2008 devraient donc se poursuivre en 2009. A cela s'ajoutent de nouvelles contraintes réglementaires et législatives issues de la politique de rigueur – ou de désengagement – de l'Etat dont les modalités sont contenues dans la loi de finances initiale pour 2009, la loi de programmation des finances publiques 2009-2012, la loi de finances rectificative pour 2008, la loi de finances rectificative pour 2009 portant relance de l'économie, le projet de loi pour l'accélération des programmes de construction et d'investissements publics et privés ainsi que plusieurs décrets procédant aux modifications réglementaires permettant la mise en œuvre du Plan de relance de l'économie.

1.2. LE DESENGAGEMENT STRUCTUREL DE L'ETAT PESE SUR LES COLLECTIVITES LOCALES

1.2.1. LA POLITIQUE DE RIGUEUR PROPOSEE PAR L'ETAT SE TRADUIT PAR UN TRANSFERT DE RESPONSABILITES SUR LES COLLECTIVITES

La politique de réduction des dépenses publiques mise en œuvre par l'Etat aggrave le ralentissement économique, contribuant à dégrader la politique d'investissement des collectivités territoriales qui portent pourtant les trois quarts de l'investissement public national.

Sans intégrer le plan de relance de l'économie de 26 milliards d'euros, la loi de finances initiale prévoit cependant un montant prévisionnel des dépenses de l'Etat en 2009 de 277,1 milliards d'euros, soit une hausse de 2,1 % par rapport à la loi de finances initiale 2008. La hausse des dépenses est principalement affectée à la mission « engagements financiers de l'Etat » (intérêts de la dette, + 1,7 milliard d'euros) et la mission « écologie, développement et aménagement durables » (+ 900 millions d'euros).

En revanche, les domaines où sont enregistrées les plus fortes baisses de crédit concernent en premier chef les collectivités qui risquent d'être appelées à fournir un effort supplémentaire dans un contexte financier déjà difficile. Ainsi, la mission « Immigration, asile et intégration » perd 15,2 % de ses crédits, la mission « Politique des territoires » perd 10,4 % de ses crédits, la mission « Ville & Logement » perd 5,9 % de ses crédits et la mission « Travail & Emploi » perd 2,6 % de ses crédits.

Par ailleurs, les décisions en matière fiscale risquent de peser encore un peu plus sur les budgets locaux. En effet, la loi de finances rectificative pour 2008 votée en décembre prévoit l'exonération de la taxe professionnelle sur les investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et 31 décembre 2009. En revanche, l'actualisation des valeurs locatives cadastrales tant attendue n'est pas évoquée dans la loi de finances.

Enfin, diverses charges supplémentaires à l'instar du relèvement de la taxe générale sur les activités polluantes, la semaine de quatre jours, les mesures du Grenelle de l'environnement ou la mise en place des passeports biométriques viendront peser sans compensation sur les budgets des collectivités.

Mais c'est avant tout la réduction des concours financiers de l'Etat qui infirmeront les marges de manœuvre des collectivités territoriales en 2009.

1.2.2. L'EXTENSION DE L'ENVELOPPE NORMEE REDUIT LES CONCOURS DE L'ETAT AUX COLLECTIVITES

La dotation globale de fonctionnement (DGF) est désormais indexée sur la seule inflation prévisionnelle. La référence à la croissance économique prise en compte par le passé (« contrat de croissance et de solidarité ») à hauteur de 50 % est abandonnée. Le recalage de la DGF qui permettait de prendre en compte l'écart entre l'inflation prévisionnelle (2008 : 1,60 %) et l'inflation constatée a posteriori (2008 : 3 %) est supprimé. Pour 2009 cependant, « exceptionnellement », les concours « progresseront plus rapidement que l'inflation ». Concrètement, le taux de 2 % initialement prévu dans le projet de loi de finances est conservé, bien que l'inflation 2009 soit désormais estimée à 1-1,5 %.

D'autre part, le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est dorénavant intégré dans l'enveloppe dite « normée » des concours de l'Etat aux collectivités, dont l'augmentation est fixée à 2 %. Or, le FCTVA est fonction du niveau d'investissement des collectivités deux années auparavant. En 2009, le FCTVA devrait augmenter de 12,8 %. Les dotations et compensations fiscales qui servaient de variable d'ajustement subissent par conséquent en 2009 une baisse de 22,8 %.

Les montants de certaines dotations telles que la dotation générale de décentralisation, la dotation spéciale pour le logement des instituteurs, la compensation de la part salaire de la taxe professionnelle sont gelés. Cela revient à une perte de valeur puisqu'elles ne sont pas alignées sur l'inflation. La réforme de la dotation de solidarité urbaine (DSU) a quant à elle été mise en sursis suite à la mobilisation des élus locaux de tous bords politiques. Elle est renvoyée au projet de loi de finances 2010. Les communes, à l'instar de Gentilly, qui devaient sortir du dispositif gardent en 2009 une DSU égale à celle de 2008.

En conclusion, hors FCTVA, les concours de l'Etat aux collectivités augmentent en réalité de 0,7 %, soit un niveau très largement inférieur à l'inflation.

C'est dans cet environnement extrêmement difficile que doivent donc être appréhendées les perspectives budgétaires de la commune de Gentilly.

2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE GENTILLY : DES FINANCES CONSOLIDEES AU SERVICE D'UNE POLITIQUE SOCIALE AUDACIEUSE

Développer de projets sociaux et urbains répondant aux attentes exprimées par les Gentilléens d'une part. Promouvoir un service public local de qualité pour limiter au maximum les effets du ralentissement économique sur la vie quotidienne des habitants d'autre part. Relancer enfin l'économie par un haut niveau d'investissement. Tout ceci dans un contexte général de raréfaction des ressources et de nécessaire maîtrise des dépenses. Tel est le difficile équilibre qui doit servir de toile de fond à l'élaboration des perspectives budgétaires de la commune.

2.1. CONSOLIDATION DES FINANCES ET DES POLITIQUES LOCALES : UN BUDGET CONTRAINT MAIS VOLONTAIRE

2.1.1. UN BUDGET CONTRAINT

En 2009, la commune de Gentilly est confrontée comme beaucoup de collectivités à un effet de ciseaux entre l'évolution de ses recettes et l'évolution de ses dépenses de fonctionnement, en dépit d'un effort de maîtrise de ses dépenses. La commune a engagé une démarche pour limiter la croissance des charges de fonctionnement sans dégrader la qualité du service rendu aux usagers. Certaines dépenses sont d'ores et déjà considérées comme « captives », à l'instar des coûts de structure que peuvent représenter les fluides, les contrats d'entretien, etc. L'effort de gestion consiste à ralentir la progression des autres dépenses, à commencer par celles du chapitre 011 (« charges à caractère général ») et à maintenir le niveau du solde à financer de notre section de fonctionnement (dépenses d'activités). De même que le chapitre 011, le chapitre 65 sera contenu sans que soit pour autant diminué le niveau de l'engagement en faveur du monde associatif et les subventions inscrites au chapitre 65.

Nos engagements de maîtrise des coûts concernent bien évidemment notre premier poste de dépenses, à savoir les dépenses de personnel (chapitre 012). Celles-ci sont cependant fonction de la revalorisation du point de la fonction publique, de l'augmentation du SMIC, de mesures catégorielles et de mesures d'avancement individuel (« glissement vieillesse technicité »-GVT). En intégrant ces évolutions imposées par la réglementation, les charges de personnel progressent en 2009 d'un niveau inférieur à l'inflation par rapport aux crédits inscrits en 2008, cela grâce à une gestion prévisionnelle des effectifs, emplois et compétences.

Enfin, le chapitre 66 dédié aux charges financières connaît une légère augmentation dont la raison est imputable au portage du Terrain Lénine, pour l'acquisition duquel un emprunt important a été souscrit. Si l'emprunt autorise un différé d'amortissement permettant à la commune de revendre le terrain à un aménageur avant de rembourser le capital emprunté, il n'autorise pas un différé des frais financiers qui seront donc assumés dès 2009 (au titre des intérêts courus non échus) et intégrés dans l'équilibre financier au moment de la revente du terrain à l'aménageur. Notons enfin que, l'opération Lénine neutralisée, l'annuité de la dette (remboursement du capital augmenté des frais financiers) est en diminution, preuve du désendettement progressif de la commune.

Ces efforts de rationalisation des dépenses sont cependant infirmés par une baisse de ressources dont les origines sont multiples. La baisse des concours financiers de l'Etat nous conduit à estimer une progression de la dotation globale de fonctionnement d'environ 1 % et à maintenir le niveau 2008 de la dotation de

solidarité urbaine. Les droits de mutation pourraient également subir une forte baisse, notamment au regard du million d'euros atteint en 2007.

2.1.2. UN BUDGET VOLONTAIRE

Malgré un contexte extrêmement difficile, Gentilly fait le choix de maintenir une politique de solidarité et de soutien à l'emploi plus nécessaire que jamais aux Gentilliens les plus durement touchés par la situation économique, et plus particulièrement à l'ensemble de la population dont même les catégories moyennes ne sont pas épargnées par la baisse du pouvoir d'achat. Il ne serait pas acceptable de réduire notre offre de services publics alors même que ceux-ci trouvent toute leur justification dans le contexte actuel.

Dès lors, il est nécessaire d'activer de nouveaux leviers permettant de financer les politiques municipales. La tarification – les tarifs augmenteront de 3 % en 2009 (lien avec l'inflation constatée) - est un de ces leviers, tout comme une attention accrue portée sur la recherche de ressources et subventions nouvelles. Pour se donner les moyens de mettre en œuvre les projets nouveaux pour lesquels l'équipe municipale a été élue, il est en outre nécessaire de faire le choix d'une fiscalité maîtrisée. Il est en effet normal que le bénéficiaire d'un service public participe au financement d'une partie de son coût en fonction de ses capacités contributives. Par conséquent, une augmentation du taux des impôts locaux est proposée. Cette augmentation sera fixée en fonction des dernières informations sur le niveau de la dotation globale de fonctionnement et des bases d'imposition. Elle ne dépassera en aucun cas 10 %. Ce relèvement laissera Gentilly très en dessous de la moyenne départementale ou des taux plafonds nationaux. Gentilly possède en effet le deuxième taux de taxe d'habitation le plus bas du département, représentant moins de la moitié du taux moyen départemental. Notre commune a également un taux de taxe sur le foncier bâti plus de une fois et demie en dessous du taux plafond national. Rappelons à titre d'exemple qu'une augmentation de 8 % du taux de taxe d'habitation revient à 7,60 € d'impôt supplémentaire par mois et par habitant (valeur moyenne), soit l'équivalent d'une place de cinéma à tarif réduit.

En augmentant de manière maîtrisée la fiscalité locale, nous avons bien conscience de l'effort que nous demandons aux Gentilliens, ainsi qu'aux entreprises et aux bailleurs sociaux qui s'acquittent de la taxe foncière. Seule cette solidarité supplémentaire nous permettra de limiter au maximum les effets du ralentissement économique sur la vie quotidienne et de mener à bien des investissements prioritaires générateurs de nouvelles ressources à brève échéance.

2.2. DEVELOPPEMENT DES PROJETS MUNICIPAUX : UN BUDGET AMBITIEUX ET REFLECHI

Les finances communales consolidées, il convient de réfléchir aux investissements qui permettront de développer le territoire et de créer de nouvelles richesses, richesses qui pourront être à leur tour ré-investies tout au long du mandat.

2.2.1. UN BUDGET AMBITIEUX

La priorité affichée en terme d'investissements est l'opération de renouvellement urbain du Chaperon Vert. C'est le projet le plus coûteux jamais assumé par la ville de Gentilly. Son impact social et ses retombées financières seront également exceptionnels. L'opération sera génératrice de croissance sur tout le territoire, les recettes dégagées permettront de maintenir notre politique sociale et de nous engager dans d'autres grands travaux à leur tour générateurs de richesses.

2009 sera l'année du lancement de l'ORU du Chaperon Vert. Près de 680.000 € seront ainsi consacrés au mandat d'études du Terrain Lénine et 180.000 € à l'aménagement de l'école Lamartine.

D'autres investissements destinés à améliorer l'habitat et le cadre de vie des Gentilliens verront également le jour en 2009 : le début des travaux de la couverture de l'A6B, la réalisation du Jardin de la Paix, la mise en

œuvre du stationnement en centre ville et l'ouverture d'un parking au 19 rue du Val de Marne, la mise en oeuvre du plan pour les personnes à mobilité réduite pour les arrêts de bus et navettes, le terrain d'aventures du CLP destiné aux plus jeunes d'entre nous, etc. Les bâtiments publics feront l'objet de travaux divers à l'instar de l'ouverture des locaux du 19 rue du Val de Marne, de la réfection de la toiture de la salle des fêtes ou de mises en conformité avec le plan pour les personnes à mobilité réduite.

La ville de Gentilly financera enfin comme chaque année les opérations liées au renouvellement des investissements en raison de leur vieillissement (amortissement) : programme de travaux dans les groupes scolaires, sur le patrimoine socio-éducatif, dans les bâtiments communaux, plate forme technique du centre municipal de santé, renouvellement du mobilier et du matériel, programme de travaux voirie de la CAVB, etc.

Etant donné le contexte de crise économique et de désengagement de l'Etat, c'est une politique extrêmement volontariste que souhaite afficher la ville de Gentilly, convaincue que le lancement d'investissements de très grande ampleur dessinera les contours d'un cercle vertueux dans lequel s'inscrira, tout au long du mandat, le développement du territoire.

2.2.2. UN BUDGET REFLECHI

Si l'année 2009 est loin d'être une année « blanche » en matière d'investissement, elle sera cependant une année de réflexion. Seule a été engagée l'opération qui développera le plus de croissance. Les autres projets qui verront le jour en 2009 sont des projets déjà amorcés et dont seule la concrétisation fait encore défaut à ce jour.

Les projets qui émergent de la nouvelle équipe municipale feront l'objet d'une programmation financière plus affinée. Certains investissements pourront être financés courant 2009 grâce aux ressources dégagées au cours de l'exercice, mais l'essentiel des ces opérations sera financé à partir de 2010, en partie via les retombées financières des premières réalisations.

Face à la dégradation des finances publiques en général et de la santé financière des collectivités locales en particulier, il est important de réussir à dégager des moyens à la mesure des problématiques que nous portons. C'est l'enjeu des années à venir. Des arbitrages difficiles nous attendent, entre politiques volontaristes au bénéfice des besoins individuels et collectifs des Gentilléens et contraintes nouvelles imposées notamment par l'Etat. Budget audacieux, budget contraint, budget volontaire, budget ambitieux, ou budget réfléchi : le budget 2009 de la commune de Gentilly sera avant tout un budget de développement et de solidarité.

■ ENSEIGNEMENT

⊕ Par 30 voix Pour et 1 Abstention, le conseil municipal approuve :

☉ l'organisation en collaboration avec l'Association "*Vacances, Voyages, Loisirs*", organisme de coopération dont le siège social est à VITRY-SUR-SEINE, 39 avenue Henri Barbusse :

les séjours de classe de découverte suivants :

- au centre socio-éducatif "*Les Freinets*" à **CHATEL** (Haute-Savoie) :

- du 3 mars 2009 (départ au matin)
 - au 17 mars 2009 (retour au soir)
- ⇒ pour 2 classes de l'école élémentaire Gustave Courbet (2 CM2)

- au centre de vacances de Vitry-sur-Seine " La Bouillabaisse" à **LA CROIX VALMER** (Var) :

- du 27 mars 2009 (départ au matin)
 - au 10 avril 2009 (retour au soir)
- ⇒ pour 2 classes de l'école élémentaire Victor Hugo (1 CM1/CM2 et 1 CM2)

- au centre de vacances de Vitry-sur-Seine " La Bouillabaisse" à **LA CROIX VALMER** (Var) :

- du 22 mai 2009 (départ au matin)
- au 5 juin 2009 (retour au soir)
 - ⇒ pour 1 classe de l'école élémentaire Lamartine (1 CM2)

la participation financière de la Ville versée à "*Vacances, Voyages, Loisirs*" en fonction du nombre prévisionnel d'enfants est fixée comme suit :

- pour les frais de séjour à **275.00 € par élève**(dont 50 % à la confirmation et le solde au retour des enfants).

le montant de la participation des familles aux frais du séjour est fixé comme suit :

- **11.13 %** du Quotient Familial, avec un Minimum de **18.69 €** et un Maximum de **120.53 €**.

⊕ **A l'unanimité, le conseil municipal approuve :**

☛ L'organisation des séjours de classe lecture/écriture suivants pour l'année scolaire 2008-2009 à **TANNERRE-EN-PUISAYE** (Yonne).

⇒ Ecole élémentaire Courbet pour 1 classe (1 CP) et école élémentaire Barbusse pour 1 classe (1 CP)

- du 16 mars 2009 (départ au matin)
- au 20 mars 2009 (retour au soir)

⇒ Ecole élémentaire Barbusse pour 2 classes (2 CP)

- du 23 mars 2009 (départ au matin)
- au 27 mars 2009 (retour au soir)

⇒ Ecole élémentaire Courbet pour 2 classes (2 CP)

- du 30 mars 2009 (départ au matin)
- au 3 avril 2009 (retour au soir)

⇒ Ecole élémentaire Lamartine pour 2 classes (2 CP)

- du 6 avril 2009 (départ au matin)
- au 10 avril 2009 (retour au soir)

⇒ Ecole élémentaire Victor Hugo pour 2 classes (2 CP)

- du 27 avril 2009 (départ au matin)
- au 30 avril 2009 (retour au soir)

la participation financière de la Ville versée à "*Vacances, Voyages, Loisirs*" en fonction du nombre prévisionnel d'enfants est fixée comme suit :

- Séjour de l'école Courbet à Châtel :

- frais de séjour et de transport : **49 060 €**(dont 50 % à la confirmation et le solde au retour des enfants)

- Séjour de l'école Victor Hugo à la Croix Valmer :

- frais de séjour et de transport : **45 394 €**(dont 50 % à la confirmation et le solde au retour des enfants)

- Séjour de l'école Lamartine à la Croix Valmer :

- frais de séjour et de transport : **25 866 €**(dont 50 % à la confirmation et le solde au retour des enfants)

le montant de la participation des familles aux frais du séjour est fixé comme suit :

- Séjour de l'école Courbet à Châtel :

39.49 % du Quotient Familial, avec un Minimum de **66.34 €** et un Maximum de **427.67 €**.

- Séjour de l'école Victor Hugo à la Croix Valmer :

39.8 % du Quotient Familial, avec un Minimum de **66.86 €** et un Maximum de **431.03 €**.

- Séjour de l'école Lamartine à la Croix Valmer :

39.8 % du Quotient Familial, avec un Minimum de **66.86 €** et un Maximum de **431.03 €**.

⊕ **Egalement à l'unanimité est approuvée :**

➡ l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4 500 € au foyer des élèves du collège Rosa Parks pour les voyages organisés en 2009 concernant 2 classes de 25 élèves chacune.

■ **CULTURE**

⊕ **le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

➡ le versement de l'indemnité de 4 500 € à la Ville de Gentilly par la SMACL et du versement de la somme de 5 000 € à Mme Delasalle par la Ville de Gentilly, en réparation du dommage intervenu sur une des sculptures de l'artiste.

■ **LA COMMUNE PROPRIETAIRE**

⊕ **le conseil municipal approuve à l'unanimité :**

➡ Une convention d'occupation précaire concernant un logement sis 13 rue Albert Guilpin à GENTILLY au bénéfice de Monsieur et Madame GRATEROL LAZO Suite au sinistre intervenu le vendredi 9 janvier 2009, 14 rue Gabrielle à Gentilly.

AFFAIRES DIVERSES

⊕ **Est approuvée à l'unanimité :**

➡ Une convention avec la Communauté d'Agglomération du Val de Bièvre pour la mise à disposition, à titre gracieux, de la piscine intercommunale du Kremlin Bicêtre dans le cadre du Centre Municipal d'Initiatives Sportives.

Rien n'étant plus inscrit à l'Ordre du Jour, la Séance est levée à 23h 45

**LE SECRETAIRE,
Jean-Brice GRENIER**

**LE MAIRE,
Patricia TORDJMAN**